



Strasbourg, 8 February/février 2007

T-FLOR (2007) 5 – Bil. (Information Document / Document d'information)

EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
– **Convention of Florence –**
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
– **Convention de Florence –**

CONFERENCE OF THE COUNCIL OF EUROPE ON
“THE EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION” /
CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR
«LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE»

Council of Europe/ *Conseil de l'Europe*
Palais de l'Europe, Strasbourg
22-23 March/mars 2007

CONCLUSIONS OF THE MEETINGS OF THE WORKSHOPS FOR THE
IMPLEMENTATION OF THE EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONCLUSIONS DES REUNIONS DES ATELIERS POUR LA MISE EN PLACE
DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Secretariat General document prepared by the Spatial Planning and Landscape Division / Document du Secrétariat Général préparé
par la Division de l'Aménagement du territoire et du paysage
Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage/ Direction de la Culture et du patrimoine naturel et culturel*

CONTENT/SOMMAIRE

1. Conclusions of the 3rd Meeting of the Workshops for the implementation of the European Landscape Convention on “Landscapes for urban, suburban and peri-urban areas”, 16-17 June 2005, Cork, Ireland
Conclusions de la 3^e réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces péri-urbains », 16-17 juin 2005, Cork, Irlande
2. Conclusions of the 4th Meeting of the Workshops for the implementation of the European Landscape Convention on “Landscape and society”, 11-12 May 2006, Ljubljana, Slovenia
Conclusions de la 4^e réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Paysage et société », 11-12 mai 2006, Ljubljana, Slovénie
3. Conclusions of the 5th Meeting of the Workshops for the implementation of the European Landscape Convention on “Landscape quality objectives: from theory to practice”, 28-29 septembre 2006, Girona, Spain
Conclusions de la 5^e réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Les objectifs de qualité paysagère: de la théorie à la pratique », 28-29 septembre 2006, Gironne, Espagne

1. Conclusions of the 3rd Meeting of the Workshops for the implementation of the European Landscape Convention on “Landscapes for urban, suburban and peri-urban areas”, 16-17 June 2005, Cork, Ireland

by Mr Diedrich BRUNS, Expert of the Council of Europe

1. During this meeting, suburban, peri-urban, and other types of urban landscapes have been described. They may exist in many different forms, but are always made up of the same ingredients. It was suggested to simplify definitions and, for practical purposes, use the term “Urban Landscapes”.

2. The series of “Workshops for the Implementation of the European Landscape Convention” have been successful in identify a number of issues relevant to “Urban Landscapes”, and it was found that “Urban Landscapes” provide many challenges. During this Third Meeting of the Workshops in Cork, it was concluded that, while problems will continue to be identified, it is equally important to look for solutions, and to take action. These should include policies relevant to “Urban Landscapes”, and also best practice examples.

3. From the presentations and discussions, it was concluded that “Urban Landscapes” are characterised by dynamic and complex processes. As these processes result not only from natural forces but largely from inputs made by people, it would seem to be important to deepen the involvement of stakeholders (“all interested parties”). Important prerequisites for “deep involvement” are democratic processes, improved communications, general and specific education, and a widening of the public dialogue on landscape. In doing so, “Urban Landscapes” should be considered with regards to identity of place, with regards to changing population, to mobility, to different cultures, and others.

4. These tasks require holistic and, at the same time, interdisciplinary approaches. It was recommended to build trans-sectoral (“horizontal”) partnerships, and to continue to strengthen sectoral ones (“vertical” partnerships). In presentations and discussions, it was found that, although participants of the meeting may come from different countries and different fields, all appear to have identified similar problems, formulate similar questions, and are looking for relevant solutions. It was suggested, therefore, to continue to build the international co-operation that has been formed on the basis of the European Landscape Convention, and to use this basis for an “Urban Landscape Network”.

5. As co-operation regarding the European Landscape Convention is growing, and the envisioned “Urban Landscape Network” is strengthened, it seems to be recommendable to connect the European Landscape Convention, and especially activities relevant to Urban Landscapes, with other important guidances, for example the European Urban Charter.

6. During presentations and discussions it was found that, as landscapes are changing, perceptions of landscapes are changing as well. It was concluded that it seems to be important to monitor landscape change, and also to monitor how landscape appreciation changes. This monitoring may be one of the tasks of future Workshops, and of a group that would provide (methodological) guidance and consistency.

7. It was suggested that it would be important to have a special “Landscape Committee”. This committee would provide the guidance and consistency needed, not only for monitoring landscape, but also for reporting on the “State of the Landscape” in Europe, and for guidance on co-operation with regards to landscape across Europe (including assessments of public policies, of standards, landscape research, education, planning, etc.).

8. It was observed that, in order to continue to send the “Landscape Message” outside, several steps should be taken. These are, among others, to:

- integrate landscape into general and sectoral policy and plans; and to

T-FLOR (2007) 5 – Bil.

- bring landscape to the public, including all cultural groups, age groups...

In order to disseminate results of this and other workshops, it was suggested to implement the European Landscape Convention not only in national and regional policies, and plans, but to bring it directly to neighbourhoods, and to individual people. This would also require, among other activities, the involvement of communities who are managing landscape change.

From policy to practical action

- There are substantial measures in place at the different levels of planning and decision making; it would appear to be advisable that all levels be better connected (from region to project).
- Public policies on landscape would appear to benefit from greater attention, articulation, and also from good examples of “best practice”.
- Urban landscapes are where more and more people live. They are the places where the best opportunities for public participation exist. These opportunities should be taken.

Forming an Urban Landscape Network

- There appears to be a need for greater integration, vertically and horizontally, between all who have a stake in and responsibilities for landscape.
- It appears to be advisable to set up a “Landscape Committee” that would co-ordinate activities, including those of an Urban Landscape Network, landscape research, landscape monitoring, etc.
- Landscape related learning and education appears to need attention, including the attention to the Urban Landscape Network, as people educate each other about their landscape, but also about participative and democratic processes (sophisticated “expert” knowledge, accessible knowledge).

1. Conclusions de la 3^e réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces péri-urbains », 16-17 juin 2005, Cork, Irlande

par M. Diedrich BRUNS, Expert du Conseil de l'Europe

1. Au cours de cette réunion des Ateliers, les banlieues, les espaces péri-urbains et d'autres types de paysages urbains ont été évoqués. Bien qu'ils prennent des formes différentes, ils sont toujours composés des mêmes éléments. Ainsi, il a été suggéré de simplifier les définitions et d'utiliser le terme de « paysages urbains » pour des raisons pratiques.

2. Grâce à la série de «Réunions des Ateliers pour la mise en oeuvre de la Convention européenne du paysage », il a été possible d'identifier un certain nombre de problèmes relatifs aux « paysages urbains » et de constater qu'il y a de nombreux défis à relever dans ce domaine. Au cours de cette troisième réunion des Ateliers à Cork, les participants ont conclu que, tout en continuant à recenser les problèmes, il fallait chercher des solutions et agir en définissant des politiques relatives aux « paysages urbains » et en rassemblant des exemples de bonnes pratiques.

3. Il ressort des exposés et des débats que les « paysages urbains » sont caractérisés par des processus dynamiques complexes. Etant donné que ces processus ne sont pas seulement le résultat de forces naturelles, mais principalement des apports des individus, il semble important de développer la participation des acteurs concernés (« toutes les parties prenantes »). Des procédures démocratiques, une amélioration des communications, la diffusion d'informations générales et spécifiques et un élargissement du débat public sur le paysage sont des conditions préalables à une « participation approfondie ». Dans le cadre de ces actions en faveur de la participation, les « paysages urbains » devraient être considérés du point de vue de l'identité du lieu, des changements de population, de la mobilité, des différentes cultures, etc.

4. De telles actions nécessitent une approche à la fois globale et interdisciplinaire. Les participants ont recommandé de former des partenariats transectoriels « horizontaux » et de continuer à renforcer les partenariats sectoriels ou « verticaux ». Lors des exposés et des discussions, il s'est avéré que tous les participants à la réunion des Ateliers, qui venaient pourtant de pays et d'horizons différents, avaient identifié des problèmes identiques, posaient des questions similaires et recherchaient des solutions adéquates. Il a donc été suggéré de développer la coopération internationale fondée sur la Convention européenne du paysage, et de s'appuyer sur cette coopération pour établir un « réseau du paysage urbain ».

5. A mesure que la coopération dans le cadre de la Convention européenne du paysage se développe et que le « réseau du paysage urbain » prend forme, il semble souhaitable d'associer la Convention européenne du paysage, et en particulier les activités liées aux paysages urbains, à d'autres instruments importants, comme la Charte urbaine européenne.

6. Au cours des exposés et des discussions, les participants ont constaté que l'évolution des paysages s'accompagne d'un changement de l'image qu'en ont les populations. Les participants ont conclu qu'il était essentiel d'observer la façon dont les paysages se modifient, ainsi que leur perception. Ce suivi pourrait être l'une des missions des futurs ateliers, et d'un groupe qui fournirait des orientations (méthodologiques) et garantirait une certaine cohérence.

7. Les participants ont suggéré de mettre en place un « Comité du paysage ». Ce Comité apporterait les orientations et la cohérence nécessaires, non seulement pour suivre l'évolution du paysage, mais également pour rendre compte de l'« état du paysage » en Europe et pour renforcer la coopération européenne (y compris en matière d'évaluation des politiques publiques et des normes, de recherche sur les paysages, de sensibilisation, de planification, etc.).

8. Les participants se sont rendus compte que pour continuer à faire passer le « message du paysage », il fallait prendre certaines mesures. Par exemple :

- intégrer le paysage dans les politiques et les plans généraux et sectoriels, et
- rapprocher le paysage de la population, de tous les groupes culturels, groupes d'âge...

Afin de donner suite aux conclusions de cette réunion des Ateliers et des autres rencontres, il a été suggéré de mettre en œuvre la Convention européenne du paysage non seulement par le biais de politiques et de projets nationaux et régionaux, mais aussi au niveau des quartiers et des individus. Cela nécessiterait entre autres l'implication des collectivités qui gèrent l'évolution des paysages.

Des politiques aux actions concrètes

- D'importantes mesures sont en place aux différents niveaux de planification et de décision. Il semble souhaitable de mieux relier tous les niveaux (de la région au projet).
- Il faudrait accorder une plus grande attention aux politiques du paysage, mieux les coordonner et les fonder sur des exemples de « bonnes pratiques ».
- De plus en plus d'individus vivent en milieu urbain. Les paysages urbains sont donc les lieux les plus propices à la participation du public. Cet atout devrait être exploité.

La formation d'un réseau du paysage urbain

- Il semble nécessaire d'améliorer la synergie horizontale et verticale entre toutes les parties prenantes et toutes les structures ayant des responsabilités dans le domaine du paysage.
- Il est peut-être souhaitable d'établir un « Comité du paysage » qui coordonnerait les différentes activités, en particulier celles qui concernent le réseau du paysage urbain, la recherche sur le paysage et le suivi.
- Il faut prêter une attention toute particulière à l'éducation concernant les paysages, qui peut aussi s'appuyer sur le réseau du paysage urbain ; en effet, c'est aussi en échangeant avec les autres qu'on acquiert des connaissances sur les paysages mais également sur les processus participatifs et démocratiques (connaissances spécialisées de haut niveau, connaissances accessibles).

2. Conclusions of the 4th Meeting of the Workshops for the implementation of the European Landscape Convention on “Landscape and society”, 11-12 May 2006, Ljubljana, Slovenia

by Mr Christian MEYER, Expert of the Council of Europe

We have now completed a fine exercise in collective intellectual production. My contribution is to provide an overview of these two days of reflection and pooling of experience, and to propose avenues for the ongoing implementation of the European Landscape Convention.

The numerous statements offered novel perceptions and brought up to date the outstanding questions concerning the methods and approaches being applied to implement the European Landscape Convention. In many cases, the questions raised by some speakers are partially answered by the comments of others.

Here are the main areas of enquiry that emerge from the discussions:

1. Perception of landscape

“Beauty is in the eye of the beholder”. This saying quoted by Maria José Festas should finally convince us that landscape quality has no absolute. The Convention does not concentrate entirely on exceptional landscapes.

The scrutiny of landscape via people’s perception of it has taught us that landscape embodies the values of the individuals and the society who not only perceive it but also conceive, develop and manage it. It can even become the symbol of a nation, as Ms Ana Kučan demonstrated.

This perception-oriented approach makes us aware that, like everything cultural, the beauty of a landscape is an essential ingredient for the harmonious development of societies.

2. Choice of tools and methods for implementing the European Landscape Convention

Three levels of current actions must firstly be distinguished: the process of signature and ratification of the Convention by Council of Europe member states; transcription of the Convention into the national laws and regulations; also, the inclusion of the Convention’s values in national policies.

These actions progress hand in hand but cannot rely on the same instruments and methods:

- the first action depends on a national political decision;
- the second action is founded on the institutional and legal instruments of the state concerned;
- the third action also involves establishing common values and guidelines. These values are consolidated by the comments and queries raised during the Workshops for the implementation of the European Landscape Convention.

In the fields of diagnoses and analyses of territories and scientifically observable landscape components, the tools and methods are well developed. But to implement the Convention, it is not enough to perform analyses and to apply legal constraints for protecting landscapes; also, and most importantly, one must have projects to promote. Indeed, where methods are concerned, the Convention introduces the project-based approach. Collecting scientific data, for a definite purpose of course, is useful in assessing a territory.

Under the project-based approach, the intentions and the objectives to be attained are first determined, before analysing the context. The data collected then serve as tools for setting up the project. This involves the practical application of the values conveyed by the Convention. Only when the terms of the project are stated should the legal rules be laid down. Rules, especially if prohibitive, cannot make a project. Conversely, a reasoned project may need a legal framework to be legitimately authoritative.

Consequently, this is where much work has to be done on methodological development to accomplish the implementation of the Convention in a practical way. The project-based approach requires a prior forecasting procedure to ascertain the intentions of the authorities who commission projects – generally governments and public or semi-public entities.

Proper definition of project objectives requires a change of outlook, taking account of the needs of the land and the inhabitants. The evolution of this environment, and the new aspirations of society, must also be appreciated – really a matter of “listening to the grass grow”.

3. Thinking about “wherefores” and “wherewithal” in that order

Besides choosing tools and methods, the “wherefores” or objectives pursued have to be considered before devising sophisticated and superabundant tools as the “wherewithal”.

Mr Carl Steinitz puts this question: “We want to preserve and protect, but against whom, against what? The technique is no longer a problem today, but before collecting data let us enquire, for the sake of our research priorities, what information we seek. It is better to have 65% of data delivered on time than 70% too late”.

Some presentations showed that the application of the ideas in the Convention must occur at various levels: national, regional and local. Others pointed out the importance of interdepartmental co-operation. To bring a quality European landscape into being, we must in fact alter our mindset and introduce an approach that accommodates sustainable development concerns – as many speakers asserted, with demonstrations of how they put this into practice:

– Mr Alberto Clémenti in particular, suggests a change of stance in order to lend more effectiveness to landscape protection. He objects to separate management of landscape, and thinks we should move towards a definition of general spatial planning objectives. For that purpose, he seeks to wed town planning with landscape and create what he calls “the urban development of landscape”. What must also change, he thinks, is the mode of governance: the different levels of landscape management need to be blended, and the population frankly informed by elaborating the urban development plans in an understandable medium of expression (video for example).

– Mr Nicolas Sanaa too, in his presentation of the French regional nature parks, demonstrated that their functions – protection and management of the natural, cultural and landscape heritage, spatial planning, economic and social development, experimentation and receiving, educating and informing the public – were goals of sustainable development well before its time, having been established in 1967. In fact a park’s organisation, relying on local players, revolves round a concerted project founded on two keywords: protection and enhancement. The State classifies the regional nature park for a term of twelve years by decree. After an appraisal, the classification can be renewed on submission of a new scheme. This area-based scheme is sealed by a charter, drawn up by a local body in consultation with the players concerned. The municipalities and their residents involved in the process benefit from the offerings of a pleasant residential setting, preserved landscapes, and improvements and services meeting their expectations. The force of the charter and the ability to protect landscapes without imposing penalties stem chiefly from the fact that the partners are the best guarantors of its application, having realised what is at stake on a wider plane.

Mr Sanaa thus described the impression which he had gained on discovering the European Landscape Convention – that it was written for these parks. Our impression is rather that the approach of working from

the project and founding its implementation on the involvement of the players from the earliest stages was tried out in order to be the inspiration of this new stance allowing the European Landscape Convention to be implemented bearing in mind the concerns of sustainable development.

4. The role of the players

As we found, the mindset has to change in order that the implementation of the Convention may be effective at a further stage than that of binding rules. This new mindset already motivates many experts and delegates, but all players concerned must evolve likewise.

Production of quality landscapes is a matter for everybody or at least for a large number of players: the authorities, experts, planners, the population concerned. Hitherto, the instructions have often come from above – from the European level – and are transposed into national law under the authority of the state entities. Their actual implementation is left to the initiative of the local tier and it is stipulated that residents should be informed, made to appreciate the landscapes around them so that the preservation decided at a higher level receives their support or at least approval.

This stance has nevertheless shown its limitations. Moreover, the existence of the workshops for monitoring the implementation of the Convention shows that the signature of an international convention does not suffice for it to be applied. The transcription of the rules into national law is a legal convenience.

The national bodies must therefore take account of the realities on the ground, genuinely and pragmatically. The local tier is indeed very often underestimated and called upon merely as a “lower” level, only fit for executing the rules framed at the national level. But this is the level where most projects are devised, and above all where democracy is practiced, as Ms Maguelonne Déjeant-Pons reminds us by saying that an interest should be taken in the territorial dimension of human rights.

So that the Convention’s implementation may accommodate sustainable development concerns, and especially the dimension of grassroots democracy, all players have a role to perform. “The population has no need to be educated”, as Felice Spingola points out, “this directive attitude must be discarded, drawing instead on the ground truth as known to the population, for they are the true experts on their landscape!”

Which role should the professionals assume, then? Facilitators serving the public interest. They know about scientific analysis, they are called upon to define and perform actions, they must also mainstream the contexts and the environment into those actions. It is therefore for them to produce a project with all these ingredients. This alchemy is more germane to art than to scientific demonstration, but that is the type of professionals we need.

Awareness-raising should perhaps be aimed more at the politicians. The population, the associations are often quicker to appreciate the qualitative issues, and are responsive and well-informed. The political leaders in touch with them then have a sense of being supported in upholding innovative ideas of benefit to society at large.

The civil servants working for the politicians must supply them with the arguments for asserting that beauty, a pleasant setting enabling a society to develop harmoniously and peaceably, are fundamental. What nobler calling is there for a politician?

5. The strategic positioning of the approach

The landscape’s economic value is recognised. But why do the other economic and political spheres not take an interest in it? In fact, this begs the question, “Why should they?” The financial stake is so small and, as people say in Slovenia, “No money, no music.”. The 7 billion Euro announced over 5 years under the Interreg

programmes are insignificant beside the budgets devoted to infrastructures for example. And landscape is built above all on perfectly real developments, not fabricated from studies!

6. Proposals

It rests with the Council of Europe policy-makers to issue recommendations to the partners. As an expert, my role is purely to make practical proposals to redirect the action of implementing the Convention according to the change of stance expressed during the current meeting:

– first of all I suggest producing a practical guide to help design projects mainstreaming the sustainable development approach. It should not deal with analyses but rather project-based approaches that speak a pragmatic language about choosing the appropriate scales, the partnerships employed, the way to bring a project into being with the various players, the forecasting methodology, and the public consultation technique. The guide should be written by a project team made up of persons representative of civil society. It would be advisable to work from experiences gathered in the partner countries or elsewhere.

The target audiences are the arbiters of what can be called the “collective volition”: elected representatives, representatives of government departments, local government and regional leaders, heads of associations, and professionals who think out and create our landscapes. It would also be useful to make this practical guide known to the other European agencies, perhaps by means of a communication operation;

– as a further step, I suggest that official grants (European Union, states, regions) in all areas with an impact on our landscapes be made subject to the condition of incorporating European Landscape Convention objectives;

– it is necessary moreover to support financially those projects which mainstream the sustainable development approach, area-based forecasting, and monitoring aimed at high-quality implementation. On the accounting side, these grants should be made under the head of operational, not capital, expenditure;

– support should also be given to training courses introducing sustainable development, project technique and forecasting into the crafts of spatial design and management;

– finally, prominence should be given to local initiatives, a level at which there are more ideas and inventions than at global level;

– I propose in conclusion to amplify the Johannesburg slogan “Think globally, act locally”.

2. Conclusions de la 4^e réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Paysage et société », 11-12 mai 2006, Ljubljana, Slovénie

par M. Christian MEYER, Expert du Conseil de l'Europe

Nous voici à la fin d'un bel exercice de production d'intelligence collective. Ma contribution consiste à faire une synthèse de ces deux jours de réflexion, d'échange d'expériences et de proposer des pistes pour la suite de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Les nombreuses interventions ont apporté des éclairages nouveaux et ont mis à jour les interrogations sur les méthodes et les démarches en cours pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Souvent les interrogations des uns trouvent une partie de leurs réponses dans les réflexions des autres.

Voici les principales interrogations qui émergent de ces journées :

1. Interrogations sur la perception du paysage

« La beauté est dans les yeux de celui qui le regarde ». Cette citation de Maria José Festas doit définitivement nous convaincre qu'il n'y a pas d'absolu dans la qualité du paysage. La Convention ne s'intéresse pas qu'aux paysages exceptionnels.

Cette interrogation du paysage par sa perception nous a démontré que le paysage porte les valeurs des personnes et de la société qui le perçoivent, mais aussi qui le conçoivent, l'aménagent et le gèrent. Il peut même devenir le symbole d'une nation, comme l'a démontré Mme Ana Kučan.

Cette approche par la perception nous fait prendre conscience que, comme tout ce qui est culturel, la beauté d'un paysage est un apport essentiel pour un développement harmonieux des sociétés.

2. Interrogations sur le choix des outils et des méthodes pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Il faut tout d'abord distinguer trois niveaux d'actions en cours : le processus de signature et de ratification de la Convention par les Etats membres du Conseil de l'Europe ; la transcription de la Convention dans les lois et règles nationales ; mais aussi l'inscription de valeurs de la Convention dans les politiques nationales.

Ces actions avancent parallèlement mais ne peuvent faire appel aux mêmes outils et méthodes :

- la première action relève d'une décision politique nationale ;
- la deuxième action se fonde sur les instruments institutionnels et juridiques de l'Etat concerné ;
- la troisième action implique aussi la mise en place de valeurs et d'orientations communes. Ces valeurs sont consolidées par les réflexions et les interrogations émises lors des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Dans les domaines des diagnostics, des analyses des territoires et des composantes scientifiquement observables, les outils et les méthodes sont bien développés. Mais pour mettre en œuvre la Convention, il ne suffit pas de faire des analyses et d'instituer des contraintes juridiques tendant à protéger les paysages. Il faut aussi, et surtout avoir des projets à faire valoir. En fait, en terme de méthode, la Convention introduit la démarche de projet. Collecter des données scientifiques est en effet utile pour connaître le territoire, mais encore faut-il savoir dans quelle optique on les recherche.

Avec la démarche de projet, on commence par déterminer les intentions, les objectifs à atteindre avant d'analyser le contexte. Les données collectées deviennent alors autant d'outils au service de la mise en place du projet. Il s'agit en l'espèce de l'application concrète des valeurs véhiculées par la Convention. C'est seulement quand les termes du projet sont exprimés que les règles juridiques devraient être édictées. Des règles, surtout si c'est une interdiction, ne peuvent pas faire un projet. Par contre, un projet explicité peut avoir besoin d'un cadre juridique pour s'imposer légitimement.

C'est donc dans ce domaine qu'il y a un gros travail à faire pour faire évoluer les méthodes pour réussir de façon concrète la mise en œuvre de la Convention. La démarche de projet nécessite en amont une démarche prospective pour bien déterminer les intentions des maîtres d'ouvrages – en général les Etats, les collectivités publiques ou parapubliques.

Il faudrait changer d'attitude pour bien définir les objectifs des projets. Pour ce faire, il faut tenir compte des besoins des hommes et des territoires. Il faut aussi être sensible à l'évolution de cet environnement et aux nouvelles aspirations de la société. En fait « il faut écouter l'herbe pousser ».

3. Interrogations sur « le pourquoi » avant d'examiner « le comment »

Au-delà du choix des outils et des méthodes, il convient de s'interroger sur les objectifs poursuivis « le pourquoi ? » avant de développer des outils sophistiqués et pléthoriques « le comment ? ».

M. Carl Steinitz interroge : « Nous voulons conserver, protéger, mais contre qui, contre quoi ? La technique n'est aujourd'hui plus un problème, mais avant de collecter des données, posons-nous la question de savoir quelle information nous cherchons pour sérier la recherche. Il vaut mieux avoir 65% de données parvenus à temps que 70% qui arrive trop tard ».

Certaines présentations ont montré que l'application des idées de la Convention doit se faire aux diverses échelles : nationale, régionale et locale. D'autres ont fait état de l'importance de la coopération entre services. Pour produire un paysage européen de qualité, il faut en effet changer d'état d'esprit et instaurer une démarche qui intègre les préoccupations du développement durable. De nombreux intervenants l'ont affirmé en montrant comment ils l'ont appliqué concrètement :

– M. Alberto Clémenti notamment, suggère de changer d'attitude pour donner plus d'efficacité à la protection des paysages. Il se prononce contre une gestion séparée du paysage et considère qu'il faut aller vers une définition d'objectifs généraux de planification de l'espace. Il veut pour cela marier urbanisme et paysage et créer ce qu'il appelle l'« urbanisme du paysage ». Ce qui doit également changer, estime-t-il, c'est le mode de gouvernance : il faut mélanger les différents niveaux de gestion du paysage et informer honnêtement la population en travaillant les plans d'urbanisme en un langage compréhensible (vidéo par exemple).

– M. Nicolas Sanaa également, en présentant les parcs naturels régionaux français, a démontré que leur mission – protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, aménagement du territoire, développement économique et social, expérimentation, accueil, éducation et information – sont des objectifs de développement durable avant la lettre puisqu'ils ont été créés en 1967. Faisant appel aux acteurs locaux, le parc s'organise en effet autour d'un projet concerté fondé sur deux mots clés : protection et valorisation. L'Etat classe par décret le parc naturel régional pour une durée de douze ans. Suite à une évaluation, le classement, sur proposition d'un nouveau projet peut-être renouvelé. Le projet de territoire est formalisé dans une charte. Cette charte est élaborée par un organisme local en concertation avec les acteurs concernés. Les communes et leurs habitants engagés dans la démarche bénéficient des apports d'un cadre de vie agréable, de paysages préservés, d'aménagements et de services adaptés à leurs attentes. La force de la charte et la possibilité de protéger les paysages sans sanctionner provient essentiellement du fait que les partenaires qui ont pris conscience des enjeux à une échelle plus large sont les meilleurs garants de sa mise en œuvre.

M. Sanaa indiquait ainsi qu'en découvrant la Convention européenne du paysage, il avait eu l'impression qu'elle était écrite pour les parcs. Mais en fait, nous avons plutôt l'impression que la démarche consistant à partir du projet et à fonder sa mise œuvre sur l'implication des acteurs dès l'amont a été expérimentée pour inspirer cette nouvelle attitude qui permettrait de mettre en œuvre la Convention européenne du paysage en tenant compte des préoccupations du développement durable.

4. Interrogations sur le rôle des acteurs

Comme nous l'avons constaté, le changement d'esprit est nécessaire pour que la mise en œuvre de la Convention soit effective en dépassant le stade des règles contraignantes. Ce nouvel état d'esprit anime déjà de nombreux experts et délégués. Il faut cependant que l'ensemble des acteurs concernés évolue dans le même sens.

La production de paysages de qualité est l'affaire de tous, ou du moins de nombreux acteurs : les autorités, les experts, les aménageurs, la population concernées. Jusqu'à présent, les directives viennent souvent d'en haut – du niveau européen –, et sont transcrites dans les droits nationaux sous l'autorité du pouvoir étatique. Leurs mises en œuvre concrètes sont laissées à l'initiative du niveau local et il est indiqué que la population doit être informée, sensibilisée aux paysages qu'elle fréquente pour que la conservation décidée, à un niveau plus élevé, obtienne son soutien ou du moins son approbation.

Cette attitude a cependant montré ses limites. D'ailleurs l'existence des Ateliers de suivi de la mise en œuvre de la Convention montre que la signature d'une convention internationale ne suffit pas pour qu'elle soit appliquée. La transcription des règles dans le droit national est une commodité juridique.

Il faut donc que les instances nationales prennent réellement en compte et de façon pragmatique les réalités du terrain. En fait, l'échelon local est très souvent sous-estimé et n'est souvent sollicité que comme niveau « inférieur », tout juste bon à exécuter les règles pensées à l'échelon national. Mais c'est à cette échelle que se conçoivent le plus de projets, et surtout que se pratique la démocratie. Mme Maguelonne Déjeant-Pons nous le rappelle : « Il s'agit de s'intéresser à la dimension territoriale des droits de l'homme ».

Pour prendre en compte les préoccupations de développement durable, et notamment la dimension de la démocratie citoyenne dans la mise en œuvre de la Convention, tous les acteurs ont un rôle à jouer. « La population n'a pas besoin d'être éduquée », comme le rappelle Felice Spingola, « il faut abandonner cette attitude directive et reprendre leurs connaissances du terrain : c'est elle l'experte de leur paysage ! ».

Quel rôle doivent alors assumer les professionnels ? Celui de facilitateur au service de l'intérêt général. Ils ont la connaissance de l'analyse scientifique, ils sont appelés à définir et réaliser les actions, ils doivent aussi intégrer les contextes, l'environnement. A eux donc de produire un projet qui tiennent compte de tous ces ingrédients. Cette alchimie est plus de l'ordre de l'art que de la démonstration scientifique. Mais c'est de ce type de professionnels dont nous avons besoin.

La sensibilisation est peut-être plus à faire auprès des hommes et des femmes politiques. La population, les associations prennent souvent plutôt conscience des enjeux qualitatifs, se mobilisent et sont bien informés. Les responsables politiques qui sont à leur écoute se sentent alors soutenus pour défendre des idées innovantes et utiles pour la société en général.

Les fonctionnaires, qui travaillent pour eux, doivent leur apporter les arguments pour qu'ils puissent défendre que le beau, un cadre de vie agréable et permettant à une société de se développer de façon harmonieuse et paisible est fondamental. Quoi de plus noble pour un politique ?

5. Interrogation sur le positionnement stratégique de la démarche

La valeur économique du paysage est reconnue. Mais pourquoi les autres sphères économiques et politiques ne s'y intéressent pas ? En fait, il faudrait poser la question suivante : « Pourquoi le feraient-elles ? » L'enjeu financier est tellement faible. Et comme on le dit en Slovénie « Pas d'argent, pas de musique ». Les 7 milliards d'Euros annoncés sur 5 ans dans le cadre des programmes Interreg ne sont rien à côtés des budgets consacrés aux infrastructures par exemple. Et le paysage ne se fabrique pas avec des études mais surtout avec des aménagements bien réels !

6. Propositions

C'est aux décideurs du Conseil de l'Europe de faire des recommandations aux partenaires. En qualité d'expert, mon rôle consiste uniquement à faire des propositions concrètes pour réorienter l'action de mise en œuvre de la Convention en fonction du changement d'attitude exprimé durant cette réunion :

– tout d'abord je propose de réaliser un guide pragmatique pour aider à faire des projets en intégrant la démarche du développement durable. Il ne s'agit pas d'analyses mais des démarches de projets qui parlent de façon pragmatique du choix des échelles pertinentes, des partenariats utilisés, de la manière de faire émerger un projet avec les différents acteurs, de prospective, de pratique de la concertation publique. Ce guide devrait être réalisé par une équipe de projet constituée de personnes représentatives de la société civile. Il conviendrait de partir d'expériences recherchées dans les pays partenaires ou ailleurs.

Les publics visés sont les décideurs de ce que l'on peut appeler le « vouloir collectif » : élus, représentants des ministères, dirigeants des collectivités, des régions, des associations et les professionnels qui réfléchissent et réalisent nos paysages. Il serait aussi utile de faire connaître ce guide pratique auprès des autres instances européennes, avec peut-être une opération de communication ;

– afin d'aller plus loin, je propose de conditionner les aides publiques (Union européenne, Etats, Régions) dans tous les domaines qui ont une incidence sur nos paysages à l'intégration d'objectifs de la Convention européenne du paysage ;

– il est par ailleurs nécessaire de soutenir financièrement les projets qui intègrent la démarche en développement durable, la prospective territoriale et le suivi pour une mise en œuvre de qualité. Sur le plan comptable, ces aides doivent se faire dans le domaine du fonctionnement et non pas de l'investissement ;

– il faut aussi soutenir les formations qui intègrent le développement durable, le « projetage » et la prospective dans les métiers qui conçoivent et gèrent l'espace ;

– pour finir, il faut valoriser les initiatives locales. Il y a plus d'idées et d'inventions à cette échelle qu'au niveau global ;

– je propose enfin de faire évoluer le slogan de Johannesburg « penser global et agir local » en « Penser global et local, agir global et local ».

3. Conclusions of the 5th Meeting of the Workshops for the implementation of the European Landscape Convention on “Landscape quality objectives: from theory to practice”, 28-29 septembre 2006, Girona, Spain

by Mr Florencio ZOIDO, Expert of the Council of Europe

1. Acknowledgements

– The V Meeting attendees of the Workshops for the implementation of the European Landscape Convention thank the organising institutions -European Council, Spanish Government, Catalonia Generalitat (Regional Government) and the Gerona Town Council – for the work carried out and for their attention during the meeting was held. They would specifically like to acknowledge Ms Maguelonne Déjeant-Pons, responsible for the European Council Territory and Landscape Planning Division, Ms Margarita Ortega Delgado, assessor of the General Secretariat for Territory and Landscape of the Ministry for the Environment, Mr Joan Ganyet i Solé, General director of Architecture and Landscape of the Department of Territorial Policy and Public Works, R. Joan Nogué i Font, director of the Observatory of Landscape of Catalunya, and Ms Ana Pagáns i Gruartmoner, mayoress of Gerona.

– They would also like to acknowledge the cooperation and participation of all readers and speakers, all those who have taken part and enriched the debates with their thoughts and opinions, to the translators for their strenuous dedication to be able to transmit all the ideas put forward in English, French, Spanish and Catalanian, and to the all the employees that with their efficient work they have made this meeting possible and pleasant.

2. General comments

– In general, and related to the workshops previously held (Strasbourg, Cork, Ljubljana) the papers, communications and debates in Gerona highlight the following facts:

- the high level of acceptance, development and implementation of the European Landscape Convention at the various political levels (national, regional and local);
- in the scientific scope, the increase in the educational and researching entities considering the landscape outstanding, highlighting the intensity and enthusiasm with which the topic is tackled and to which profound natural and cultural meanings are attributed;
- this greater scientific attention given to the landscape and the progresses in its knowledge are making of a matter, which was until very recently considered ambiguous, reach a higher conceptual precision and share, in a greater extent, a common scientific language;
- on the other hand, the convergence of a greater political and scientific dedication is giving rise to new action dynamics, also made up by administrative and regulatory reasons, allowing going from the theory to the practice; the landscape is becoming in a large part of Europe in a fact and useful concept for the regulation of the territory;
- nevertheless, the European landscape richness and diversity does not allow simple formulas for its treatment. The intervention in the European landscapes, both public and private, should be based on a deep and detailed knowledge of each one of them.

3. Identification, characterisation and qualification of the European landscapes

– Currently there is widespread activity given to the identification of landscapes at a national, regional and local level in most parts of Europe. Very valuable and useful atlas, maps, databases, catalogues and indicating systems are being carried out.

- For the correct characterisation of the European landscapes it is still necessary the knowledge on the natural principles of the landscapes and the historical processes on which they are based on continue to be being essential. This knowledge should include the regional and local scales. Completing said detailed study task in such basic area scales will still require considerable scientific efforts. The research of the European landscapes demands for greater dedication of human and economic resources.
- In the knowledge of the European landscapes the analysis, explanation and valuation of their dynamics are worthy of a growing interest. This aspect needs greater conceptual, methodological developments and specific studies, as the landscapes are, in their essence, changing realities, active systems of relationships that change constantly.
- The knowledge of the landscapes as dynamic realities requires the study of the natural, social and economic processes that explain them, which is essential to be a useful concept in the regulation of the territory. The consideration of the landscape should more from the protectionist concept that it is still present, to the necessary landscape management and regulation of the common, daily or even degraded areas.
- As important as the identification and characterisation of the European landscapes is the qualification of the same, an aspect that should never be mistaken for the above concepts. The qualification of the landscapes comes essentially from their social perception and involves the participation of the general public, in its widest sense, including the scientific and artistic acknowledgement of their values of uniqueness and excellence.
- The qualification of the European landscapes requires the application and the development of methods and procedures able to reveal shared and explicit social values. This said methods require the carrying out of detailed field work, consultation and assessment, as well as the greater efforts for the creation of participation and expression scopes of all the social agents.
- At the same time, for the qualification of the European landscapes it is necessary to be aware of the fact that the attributed significance is not identical for the different social groups and that the attributed values evolve constantly. Amongst these considerations, the respect for both individual and collective creative actions should also be included.

4. Landscape qualification and social participation objectives

- The Florence Convention lays down as one of its most important precepts (article 6) the definition of quality objectives for each identified landscape. This decision has not been sufficiently developed in any of its different dimensions, neither conceptual, procedural or in its implementation. For most of the European territories neither the debate nor the necessary agreement on their landscape quality objectives has taken place.
- At each political level, according to the current legal regulation, the responsible authorities should formulate landscape quality objectives by means of public consultation and participation; but so far, the rules clearly specifying to which authority it corresponds, or on which criteria the authorities should act, or how the formulated landscape quality objectives are validated, are not being sufficiently developed.
- For the definition and approval of the landscape quality objectives it is to include all the know-how, all the knowledge on the territory and on the landscapes. It is also necessary to stablish the procedural sequence to validate the landscape quality objectives from an initial social participation and its scientific and regulation verification, to its political implementation in planning and management tools.

5. Development of landscape policies

- Since the coming into force of the European Landscape Convention the number of countries ratifying the same has increased. At this moment of time the Parties assuming the new international are clearly in a majority agreement, interns of as number of countries concerned, the population and territory in a pan-European scale and the communitarian political involved level.
- The European Union has included the landscape in various documents of analysis or programmes of great interest (Dobris Report, European Territorial Strategy) but its consideration as a whole is still partial (protected landscapes, cultural landscapes). In this political scope with such important impacts in all Europe, and even at a global scale, there should be a reflection and express comments on the landscape as understood by the Florence Convention. The final aim will be and real to achieve greater and more real landscape benefits from communitarian actions such as the agricultural policy or that of the protection of the nature.
- For most of the signing countries of the Florence Convention changes and institutional, regulatory and planning adaptations are taking place, allowing the conceptual requirements and objectives of the new international agreement to rise up. It is important to demand that in these adaptation processes not only a wider understanding of the landscape should be understand, but also that the change from protection to management and regulation criteria should also take place. This is established as the main challenge in the formulation of landscape policies.
- It is also mostly significant the increasing entailment of landscape and territorial regulation policies. The physical and spatial convergence of the subjects of attention, and the synergies between both public actions, are showing that spatial planning can be the adecuated tool for landscape policies, whose principles can also arise from other action scopes and political objectives related to this planning (welfare, sustainability, general public, economic efficiency, etc.).
- The increase in the attention being paid to the landscape from other cross and sectorial policies is also noticeable, mainly from the environmental protection of nature conservation and cultural heritage policies, but also from the water, infrastructures, agriculture and tourism policies, amongst others. In all of them, a greater consideration of the landscape can carry out two important functions: set out a general coherent framework for the planning tools or for specific actions, and contribute to the qualification or final re-qualification of the action areas.
- During this fifth Workshop the growing interest in landscape from the regional and local public entities has been very clearly shown. Without their participation, the landscape policies would end up being just regulations or limited to simple declarations of principles. The creation and possible development of the European Network of Local and Regional Entities for the implementation of the European Landscape Convention (RECEP) is considered a very powerful tool for action.
- The creation of complex reflection and action systems are also seen as essential tools for the carrying out of landscape policies. In this respect we can highlight the experience carried out in Catalonia with the creation of the Landscape Observatory –created under the agreement between the regional administration and numerous public or general public entities- and its connection with the Regional Ministry for Territorial Policy and Public Works, by means of the General Directorate of Architecture and Landscape.

6. Landscape policies in Spain

- In Spain changes are being extremely rapidle in different landscapes (coastal, metropolitan, intensive agriculture areas, in high mountain areas with new recreational uses, uninhabited rural areas, etc.). The present situation of economic and consumption growth, together with the mobility of people and goods, require an answer from the public sector, which up to the present time has not been sufficient.

- It is essential to ratify, as soon as possible, the European Landscape Convention, as Spain was one of the initial signing parts in Florence in October 2000. The coherence with this initial commitment and the rapid evolution of the Spanish landscapes (on many occasions with a clear decrease in its environmental and scenic quality) requires express action with sufficient political repercussion in order to reverse the current negative tendencies.
- The ratification of the European Landscape Convention should give way to the development of tools guaranteeing the implementation of the same throughout the entire Spanish territory, as well as the development of recognisable landscape policies guaranteeing basic aspects, such as favouring the existence of quality life areas in rural and urban areas, the protection of singular landscapes, the existence of appropriate tools for trans-border and bordering landscapes, amongst other possible action lines applicable to Spain.
- The actions of the Autonomous Communities regarding landscapes find a valuable starting point in the pioneering attitudes of Catalonia and of the Valencian Community showing influencing effects on others. It will be of enormous help institution and maintenance inter-institutional events (sector committees, technical meetings, on-line forums...) that allow the exchange of information and experiences.

7. The future of European landscapes

- The future of many of the European landscapes starts in the past. Valuable landscapes have been transmitted by those living before us and that should be handed down to the future generations. The present landscapes include valuable answers and solutions for the current management with great vision.
- The advances that are being carried out in the knowledge and in the landscape policies have not yet managed to produce the inflection point in which the negative tendencies presented by most European landscapes are reverted. It is necessary to know the real consequences of this situation with sufficient detail, to know which is the real balance between the growing concern on the landscape by the European societies and the progressive and constant degradation of many of them. In this paradoxical situation it is essential to increase all types of resources and intensify the actions allowing an appropriate protection, management and regulation of the European landscapes.
- For the maintenance and improvement of the European landscapes a greater social participation in all the political levels and decision scopes is required. To consolidate this social implication, the knowledge and the transmission of the landscape values should be reinforced in the educational system, specifically in the more basic training levels and general to the population. The training of the landscape specialists and the qualification of the public civil servants responsible for the regulation of the actions with landscape influence is of similar importance.
- The promotion of the innovation and creativity in creating new landscapes and the management of the existing ones should also be highlighted. The new approaches and searches, which some of which were present in this Workshop (landscape dynamics, movement landscapes, fractal landscapes...), as well as the new artistic languages should be encouraged in order to maintain the deepest and transcendental sense that the societies attribute to the landscapes.
- Finally, in this meeting on landscapes, held in Catalonia, is necessary to recall the pioneering task of the expert in territory and landscape Nicolás María Rubió Tudurí (1891-1981) who in his book *Del paraíso al jardín latino* (From *Paradise to the Latin garden*, 1953) showed us that from the highest aspirations (the paradise), the most appropriate and usual practices are born, (the practical quality common landscapes) and that, in order to follow this path, the opposite route is a great deal more difficult and infrequent.

3. Conclusions de la 5^e réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur «Les objectifs de qualité paysagère: de la théorie à la pratique », 28-29 septembre 2006, Gironne, Espagne

par M. Florencio ZOIDO, Expert du Conseil de l'Europe

1. Remerciements

– Les participants à la V^e réunion des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage remercient les institutions organisatrices, à savoir, le Conseil de l'Europe, le Gouvernement espagnol, le Gouvernement régional de Catalogne (*Generalitat* de la Catalogne) et la municipalité de Gironne pour le travail accompli et le bon déroulement de la réunion. Ils tiennent à remercier tout particulièrement M^{me} Maguelonne Déjeant Pons, Chef de la division de l'aménagement du territoire et du paysage du Conseil de l'Europe, M^{me} Margarita Ortega Delgado, assesseur auprès du Secrétariat général pour le territoire et le paysage du ministère de l'Environnement, M. Joan Ganyet i Solé, Directeur général de l'architecture et du paysage du Département des politiques territoriales et des travaux publics, M. Joan Nogué i Font, Directeur de l'Observatoire du paysage de Catalogne, et M^{me} Ana Pagáns i Gruartmoner, maire de Gironne.

– Ils tiennent aussi à remercier, pour leur coopération et participation, tous les rapporteurs et orateurs, tous ceux qui ont pris part aux débats et les ont enrichis de leurs réflexions et de leurs points de vues, les interprètes pour le zèle qu'ils ont mis à véhiculer toutes les idées formulées en anglais, en français, en espagnol et en catalan et tout le personnel qui, grâce à son travail efficace, a rendu cette réunion possible et agréable.

2. Commentaires généraux

– Globalement et en relation avec les réunions des Ateliers qui ont eu lieu précédemment (Strasbourg, Cork, Ljubljana), les rapports, communications et débats de Gironne mettent en lumière les faits suivants :

- la Convention européenne du paysage est acceptée, développée et mise en œuvre de plus en plus largement aux divers échelons politiques (national, régional et local) ;
- dans le milieu scientifique, un nombre croissant d'instituts d'éducation et de recherche accorde une grande valeur au paysage, témoignant du grand intérêt et de l'enthousiasme que suscite cette question et des profondes résonances environnementales et culturelles qui lui sont attribuées ;
- une attention scientifique accrue accordée au paysage et sa connaissance approfondie permettent à ce sujet, considéré comme vague jusqu'à une date très récente, d'acquérir une précision conceptuelle plus grande et d'être défini plus largement grâce à un langage scientifique commun ;
- par ailleurs, la convergence d'un engagement politique et scientifique accru engendre une nouvelle dynamique, motivée aussi par des raisons administratives et normatives, permettant de passer de la théorie à la pratique ; dans une grande partie de l'Europe, le paysage devient une réalité et un concept utile à la gestion du territoire ;
- néanmoins, la richesse et la diversité des paysages européens excluent tout recours à un mode de traitement unique. Toute intervention, tant publique que privée, doit se fonder sur une connaissance approfondie de chacun d'eux.

3. Identification, caractérisation et qualification des paysages européens

– L'identification des paysages aux niveaux national, régional et local constitue actuellement, dans la plupart des régions d'Europe, une activité très répandue qui se traduit par l'établissement d'atlas, de cartes, de bases de données, de catalogues et de systèmes d'indicateurs très utiles.

– Pour bien caractériser les paysages européens, il est toujours indispensable de connaître, tant à l'échelon régional que local, les principes naturels qui les régissent ainsi que les processus historiques qui ont

présidé à leur formation. La réalisation de cette étude minutieuse à des échelles aussi basiques exige des efforts scientifiques considérables. La recherche sur les paysages européens requiert un investissement accru de ressources humaines et économiques.

- Pour approfondir la connaissance des paysages européens, il convient de s'intéresser de plus en plus à l'analyse, à l'explication et à l'évaluation de leur dynamique. Cet aspect mérite un approfondissement conceptuel et méthodologique et des études spécifiques car les paysages sont, par essence, des réalités changeantes, des systèmes actifs de relations en constante évolution.
- La connaissance des paysages en tant que réalités dynamiques nécessite l'étude des processus naturels, sociaux et économiques qui les expliquent, ce qui est essentiel pour faire du paysage un concept utile à la gestion du territoire. Le paysage doit quitter la sphère de la simple protection de l'environnement pour être pris en compte dans la gestion et l'aménagement paysager des espaces ordinaires, quotidiens, et même dégradés.
- La qualification des paysages européens constitue un aspect aussi important que leur identification et leur caractérisation mais ne doit jamais être confondue avec ces concepts. Elle découle essentiellement de leur perception par la société et suppose la participation du grand public, au sens le plus large, englobant la reconnaissance scientifique et artistique de leur valeur, caractérisée par la singularité et l'excellence.
- La qualification des paysages européens exige l'application et le développement de méthodes et procédures susceptibles de mettre au jour des valeurs sociales partagées et explicites. Ces méthodes exigent la réalisation d'études minutieuses sur le terrain, de consultation et d'évaluation ainsi que des efforts accrus pour créer des espaces de participation et d'expression de tous les acteurs sociaux.
- En même temps, la qualification des paysages européens exige d'être conscient du fait que l'importance qui leur est accordée n'est pas la même selon les groupes sociaux et que les valeurs qui leur sont attribuées évoluent constamment. Parmi ces valeurs, il convient d'inclure le respect des entreprises créatives, tant individuelles que collectives.

4. Objectifs de qualification paysagère et de participation sociale

- La formulation d'objectifs de qualité pour chaque paysage identifié est l'un des principes majeurs énoncés par la Convention de Florence (article 6). Ce principe n'est suffisamment développé dans aucune de ses dimensions, théorique ou pratique, pas plus que dans sa mise en œuvre. Dans la plupart des pays européens, il n'y a pas eu de débat, ni d'accord, pourtant nécessaire, sur les objectifs de qualité paysagère.
- A tous les niveaux politiques, selon la réglementation en vigueur, les autorités responsables doivent fixer les objectifs de qualité paysagère par le biais d'une consultation et d'une participation du public ; cependant, jusqu'à présent, les règles précisant clairement quelles sont les autorités responsables, sur quels critères elles doivent se fonder pour agir ou comment valider les objectifs de qualité paysagère formulés ne sont pas suffisamment développées.
- La définition et l'approbation des objectifs de qualité paysagère passent par la prise en compte de toutes les connaissances et compétences relatives aux territoires et aux paysages. Il faut aussi établir la procédure de validation des objectifs à partir d'une participation initiale de la société civile et de son contrôle scientifique et normatif jusqu'à sa mise en œuvre politique sous forme d'instruments de planification et de gestion.

5. Mise en œuvre des politiques paysagères

- On observe une augmentation du nombre des Etats qui ont ratifié la Convention européenne du paysage depuis son entrée en vigueur. Actuellement, en effet, les Parties qui souscrivent au nouvel accord

international sont clairement majoritaires pour ce qui est du nombre de pays concernés, des effectifs de la population et de l'étendue du territoire à l'échelon paneuropéen et des instances politiques communautaires intéressées.

– L'Union européenne a inclus le paysage dans plusieurs documents d'analyse ou programmes de grand intérêt (rapport Dobbris, stratégie territoriale européenne) mais, dans l'ensemble, cette vision est toujours partielle (paysages protégés, paysages culturels). Dans ce cadre politique dont l'influence s'étend à l'ensemble de l'Europe, voire du monde, il devrait y avoir une réflexion et des déclarations formelles sur le paysage au sens où l'entend la Convention de Florence. Le but ultime est, en fait de valoriser davantage le paysage par le biais des mesures communautaires comme la politique agricole ou la protection de la nature.

– Dans la plupart des pays signataires de la Convention de Florence se produisent des changements et des adaptations institutionnelles, normatives et organisationnelles permettant de se rapprocher des exigences et objectifs conceptuels du nouvel accord international. Il importe de demander que ces processus d'adaptation non seulement conduisent à une meilleure compréhension du paysage mais aussi permettent de passer à une prise en compte plus grande des critères de gestion et d'aménagement par rapport aux normes de protection. C'est là assurément le principal défi à relever pour la formulation des politiques paysagères.

– Tout aussi important est le lien toujours plus étroit entre les politiques paysagères et les politiques relatives à l'aménagement du territoire. La convergence matérielle et spatiale de ces sujets de préoccupation ainsi que les synergies entre les actions publiques dans ces deux domaines montrent que l'aménagement du territoire peut être un instrument approprié pour la mise en œuvre des politiques paysagères dont les principes peuvent aussi découler d'autres champs d'action et objectifs politiques liés à cet aménagement (bien-être, durabilité, intérêt général du citoyen, rentabilité économique, etc.).

– On observe, en outre, un accroissement de l'attention accordée au paysage dans le cadre d'autres politiques transversales et sectorielles concernant essentiellement la protection de la nature et la conservation du patrimoine culturel mais aussi l'approvisionnement en eau, l'infrastructure, l'agriculture et le tourisme, liste qui n'est pas exhaustive. Dans tous ces secteurs, une prise en compte accrue du paysage peut remplir deux fonctions importantes : établir un cadre général cohérent pour les instruments de planification ou pour des initiatives spécifiques et contribuer à la qualification ou à la re-qualification finale des domaines d'action.

– Cette cinquième réunion des Ateliers montre très clairement l'intérêt croissant des autorités publiques locales et régionales pour le paysage. Sans leur participation, les politiques paysagères se limiteraient à des règlements ou à de simples déclarations de principe. Le réseau européen des autorités locales et régionales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (RECEP) qui est en passe d'être créé et sera appelé à se développer est considéré comme un instrument d'action très puissant.

– L'instauration de systèmes complexes de réflexion et d'action est également considérée comme un moyen de disposer d'outils essentiels pour mettre en œuvre les politiques paysagères. A cet égard, il convient de signaler l'expérience menée en Catalogne où un observatoire du paysage a été institué dans le cadre de l'accord conclu entre l'administration régionale et un grand nombre d'organismes publics ou d'associations ; cet observatoire est rattaché au ministère régional pour les politiques territoriales et les travaux publics, par le biais de la direction générale de l'architecture et du paysage.

6. Politiques paysagères en Espagne

– En Espagne, les différents types de paysage (côtiers, urbains, zones de culture intensive, régions de haute montagne vouées à de nouvelles fonctions récréatives, zones rurales dépeuplées, etc.) connaissent des changements fulgurants. La croissance économique actuelle, le développement de la consommation ainsi que la mobilité des personnes et des biens exigent une réponse du secteur public qui reste pour l'heure insuffisante.

- La ratification de la Convention européenne du paysage s'impose dès que possible car l'Espagne a été l'un de ses premiers signataires à Florence en octobre 2000. La cohérence avec cet engagement initial et l'évolution rapide des paysages espagnols (qui s'accompagne dans de nombreux cas, d'une dégradation de leur qualité environnementale et de leur beauté) exigent que les autorités prennent des mesures ayant un retentissement politique suffisant pour renverser les tendances négatives actuelles.
- La ratification de la Convention européenne du paysage devrait permettre l'élaboration d'instruments garantissant sa mise en œuvre sur l'ensemble du territoire espagnol ainsi que la conception de politiques paysagères susceptibles d'être entérinées et d'offrir des garanties fondamentales comme une bonne qualité de vie dans les zones rurales et urbaines, la protection des paysages singuliers, l'existence d'instruments appropriés pour la gestion des paysages frontaliers et transfrontaliers, entre autres lignes d'action possibles applicables à l'Espagne.
- Par leur rôle de pionnières dans la gestion des paysages, les communautés de Catalogne et de Valence donnent l'exemple et peuvent influencer valablement les autres communautés autonomes. Il sera extrêmement utile d'instituer et de maintenir l'organisation de rencontres entre institutions (commissions sectorielles, réunions techniques, forums en ligne, etc.) permettant l'échange d'informations et d'expériences. Il faut, à cet égard, tenir compte du fait que de nombreux paysages de grande valeur se trouvent dans des zones limitrophes de plusieurs communautés autonomes.

7. L'avenir des paysages européens

- L'avenir de nombreux paysages européens s'enracine dans le passé. Des paysages de grande valeur nous ont été transmis par les générations antérieures et il nous appartient de les transmettre aux futures générations. Les paysages actuels sont porteurs de réponses et de solutions précieuses pour une gestion d'aujourd'hui mais soucieuse de demain.
- Les progrès réalisés dans la connaissance et les politiques paysagères n'ont pas encore réussi à atteindre le point d'inflexion permettant le renversement des tendances négatives auxquelles sont soumis la plupart des paysages européens. Il faut se faire une idée suffisamment précise des conséquences réelles de cette situation pour savoir comment résoudre l'opposition entre l'intérêt croissant que les sociétés européennes portent aux paysages et la progressive mais constante dégradation d'un grand nombre d'entre eux. Dans cette situation paradoxale, il est essentiel de développer tous les types de ressources et d'intensifier les actions visant à assurer une protection, une gestion et un aménagement appropriés des paysages européens.
- L'entretien et l'amélioration des paysages européens passent par une plus grande participation de la société civile à tous les niveaux politiques et au sein des instances de décision. Afin de renforcer cet engagement des citoyens, il convient de développer la connaissance et la transmission des valeurs du paysage dans le système éducatif, en particulier au niveau de l'enseignement de base dispensé à l'ensemble de la population. Il est tout aussi important de s'attacher à la formation des spécialistes du paysage ainsi qu'à celle des fonctionnaires chargés de mettre en œuvre des mesures influant sur le paysage.
- Il convient, en outre, de mettre l'accent sur la promotion de l'innovation et de la créativité s'agissant de concevoir des paysages ou de gérer ceux qui existent. Il convient d'encourager les nouvelles approches et recherches, dont certaines ont été évoquées au cours du présent atelier (dynamique du paysage, paysages en mouvements, paysages fractals), ainsi que les nouveaux langages artistiques afin de préserver le sens profond et transcendantal que les sociétés attribuent aux paysages.
- Enfin, dans le cadre de cette réunion sur les paysages, organisée en Catalogne, il convient de rappeler le rôle pionnier de l'urbaniste et paysagiste, Nicolás María Rubió Tudurí (1891-1981) qui, dans son ouvrage intitulé *Del paraíso al jardín latino (du Paradis au jardin latin, 1953)*, a montré que des aspirations les plus hautes (le paradis) découlent les pratiques les plus courantes et pragmatiques (le paysage de qualité

ordinaire) ; toutefois, suivre cette démarche mais en sens inverse est autrement difficile et, partant, infiniment plus rare.